AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1541
FR0011277391-FS0673

11 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE PARIS NORD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2017, la société Ott Partners Limited[1] (16 Panteli Katelari, Diagoras House, 7th Floor, 1097 Nicosie, Chypre) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2017, par suite d'une cession d'actions FONCIERE PARIS NORD sur le marché, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS NORD et détenir 2 858 766 actions FONCIERE PARIS NORD représentant autant de droits de vote, soit 3,70% du capital et des droits de vote de cette société[2].

La société Ott Partners Limited a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 96 658 792 bons de souscription d'actions (BSA) FONCIERE PARIS NORD exerçables à tout moment jusqu'au 4 décembre 2019, pouvant donner droit à 193 317 584 actions FONCIERE PARIS NORD (1 BSA complété de 0,10 € donnant droit à 2 actions).

[1] Contrôlée par M. Jean-François Ott.
[2] Sur la base d'un capital composé de 77 214 569 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.